

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq-avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019

PRESENTS : Philippe LETY Philippe, Maire, Paul DUBRAY, Christian GOUVION, Brigitte BROUTIN, Marie-France GERARD, Evelyne MAREAUX, Adjoints au Maire, François BONAMY, Patrick DEHEN, Conseillers délégués, Serge GUNST, Corinne COUPPEZ, Marie-Paule DELOFFRE, Julien TROUILLIEZ, Christian BINOIT, Bertrand LAPOUILLE, Yveline DESAUNOIS

EXCUSES : Vincent DESIR, Marie-Claude LEPEZ, Katherine MATTON, Catherine GERARD

SECRETAIRE DE SEANCE : *François BONAMY*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2019

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 05/04/2019 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

TARIF CIMETIERE

2019.04.22

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide d'appliquer pour 2019, les mêmes tarifs que 2018, à savoir :**

CONCESSION CAVEAU:

Le m ² pour 15 ans	11 € 55
Le m ² pour 30 ans	19 € 00
Le m ² à perpétuité	57 € 00

TAXES DIVERSES

- droits d'inhumation et exhumation	26 € 00
- réunion de corps	82 € 00
- mise en caveau (cercueil ou urne funéraire)	26 € 00

TARIF COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

2019.04.23

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide, d'appliquer pour 2019, les mêmes tarifs que pour 2018, à savoir :**

- Colombarium
 - Harpe case 2 urnes
 - La 1^{ère} urne (entretien compris) 860,00 €
 - La 2^{ème} urne (entretien compris) 100,00 €
 - Plaque d'identification (sans gravure) 60,00 €

- Marguerite case de 4 urnes
 - La 1^{ère} urne (entretien compris) 850,00 €
 - La 2^{ième} urne et suivantes (entretien compris) 100,00 €
 - Plaque d'identification (sans gravure) 60,00 €
- Jardin du souvenir
 - Avec plaque d'identification avec gravure 95,00 €

DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

2019.04.24

Après exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté du 14 décembre 1988 instituant une Régie de Recettes pour les droits de place des marchés et fêtes,

Le Conseil, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'appliquer à compter du **01^{er} mai 2019**, les tarifs des droits de place ci-après :
 - **0 euro 50** le mètre linéaire avec un minimum de perception de **2 euros 50**, et la redevance pour les camions d'outillage et divers à **60 euros**.
- La tarification des tickets des droits de place :
 - Ticket jaune, valeur 0,50 €
 - Ticket vert, valeur 1,00 €
 - Ticket rose, (camions,...), valeur 30,00 €

Il est rappelé que chaque année, 25% des droits de place sont reversés au Syndicat des marchés, afin que celui-ci prenne en charge des animations périodiques.

DROITS DE PLACE COMMERCANTS AMBULANTS AUTRES QUE SUR LE MARCHÉ

2019.04.25

Monsieur le Maire rappelle que le tarif des droits de place du marché était appliqué pour un commerçant ambulant le mardi soir sur la place du Docteur Hallant ainsi qu'un autre tarif pour le commerce ambulant de vente de frites venant plusieurs fois par semaine et qu'il y aurait lieu d'uniformiser la tarification.

Après avoir délibéré, compte tenu de la difficulté à récupérer les droits de place, le Conseil municipal décide :

- **D'appliquer à compter du 01^{er} mai 2019**, les droits de place suivant :
 - 2 euros 50 par jour
 - 12 euros 50 sur la base de 5 jours
 - Les commerçants devront régler mensuellement à la Mairie, les droits de place.

DROITS DE PLACE DES FORAINS DE LA DUCASSE

2019.04.26

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revoir la tarification des tickets des droits de place pour les forains de la ducasse.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide de fixer le droit de place** des forains de la ducasse à **1,00 euro le mètre linéaire pour 2019**.

Les forains qui ont leur habitation au-dessus de leur manège, seront astreints à payer un forfait caravane de 5€ par jour.

TARIF FORFAITAIRE CARAVANES DES FORAINS

2019.04.27

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revoir la tarification de l'emplacement des caravanes des forains de la ducasse.

Après délibération, le Conseil **décide pour 2019 d'appliquer le même tarif que 2018 à savoir, un forfait journalier de 5 € par jour et par caravane.**

LOCATION DES BENNES

2019.04.28

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location des bennes.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide pour 2019** d'appliquer le même tarif que 2018 à savoir :

Mise à disposition des particuliers :	35 €
(Uniquement pour les <u>matières acceptées par la déchetterie et triées</u>)	100€ (pour les bennes non triées)

LOCATION DE LA FRITEUSE

2019.04.29

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le tarif de la location de la friteuse pour la saison 2019.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide d'appliquer pour 2019, les mêmes tarifs que 2018**, à savoir :

Location de la friteuse	25,00 €
Cautions	80,00 €
Forfait de nettoyage	15,00 €

LOCATION MAISON DES LOISIRS

2019.04.30

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la maison des loisirs et rappelle que par délibération du 26/09/2014, le conseil municipal a décidé de supprimer la location de la maison des loisirs pour un repas froid, collation, anniversaire, vin d'honneur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer pour 2019, les mêmes tarifs que 2018, à savoir :

COLLATION (uniquement pour enterrement)
Location : **40 euros + 21 euros de forfait d'utilisation**

La salle est mise à disposition gracieusement pour les réunions uniquement le soir et en semaine.

LOCATION SALLE DE DETENTE

2019.04.31

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la salle de Détente.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité **décide d'appliquer pour 2019, les tarifs suivants :**

HABITANTS DE SOLRE-LE-CHATEAU :

• Location : Salle, cuisine, vaisselle : **180 euros** (chauffage, électricité, gaz, eau, nettoyage compris)

EXTERIEURS A LA COMMUNE :

• Location : **210 euros** (même conditions que pour les habitants de la commune)

VIN D'HONNEUR

• Location : **85 euros**, y compris le prêt de verres.

La salle est mise à disposition gracieusement pour les réunions.

Elle pourra être également attribuée gracieusement une fois par an pour l'organisation d'un repas d'une société locale avec les mêmes règles et le même respect des lieux que pour un particulier.

Le règlement de la location s'effectuera de la façon suivante :

70 euros à la réservation
le solde après l'utilisation.

Il est en outre précisé que la somme versée à la réservation restera acquise en cas d'annulation de la location, sauf si elle est relouée pour la même date.

Une caution de 500€ sera versée dès la réservation, par chèque, non endossé, libellé à l'ordre du Trésor Public, restituée à l'issue de la manifestation.

TARIFICATION SALLE DES FETES POLYVALENTE « G. KORS »

2019.04.32

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes polyvalente « G. KORS ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide **d'appliquer pour 2019 les tarifs suivants :**

Réservation :

- <u>caution à la réservation</u>	1 000 €
- Acompte à la réservation	300 €
- Acompte association solrézienne	50 €

Tarif usager Solre-le-Château

- Location le week-end	450 €
------------------------	-------

Tarif Extérieur commune

- Location le week-end	650 €
------------------------	-------

Tarif associations Solre-le-Château

- 1 ^{ère} Location (le week-end)	170 €
- 2 ^{ème} Location et plus	170 €

Attention, la deuxième location et plus ne pourront se **faire que dans la limite des trois mois avant la date souhaitée** et ce en fonction du planning des disponibilités de la salle.

Tarif à usage commercial

- Forfait 3 jours (week-end ou du mardi au jeudi) 700 €
- Jour supplémentaire 270 €
-

Pénalités de « débarrassage »

Les « locataires » n'ayant pas fini le rangement de la salle le lundi à 9 h 00 ainsi que le jeudi à 9 h 00 pour les locations du mercredi, se verront appliquer :

- Pénalité pour les particuliers 50 €
- Pénalité pour les commerciaux 240 €
- Pour le non-respect de propreté 100 €

En semaine, la salle ne pourra être réservée que le mercredi. Les clés seront remises le mardi. Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

La gestion des réservations se fait sur 15 mois glissants (à partir de la réception de la demande)

TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

2019.04.33

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y lieu de revoir les tarifs des droits d'inscription à l'Ecole Municipale de musique.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, de ses membres, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **01^{er} septembre 2019**, les tarifs suivants pour les droits d'inscription à l'Ecole Municipale de Musique, à savoir :

Pour les Solréziens :	
- Solfège :	19,00 euros
- Solfège et Instrument	27,00 euros
Pour les non Solréziens :	
- Solfège :	26,00 euros
- Solfège et Instrument	40,00 euros

Pour le deuxième enfant d'un même foyer une réduction de 50% sera appliquée sur les droits d'inscription.

Ces mêmes droits seront gratuits pour le troisième enfant d'un même foyer, ainsi que pour un musicien faisant partie de l'Harmonie.

UNE CAUTION DE 100,00 EUROS sera demandée par enfant lors de prêt d'instrument.

TARIFICATION SALLE « CULTUREX »

2019.04.34

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de location (hors séance de cinéma) de la salle Culturex.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide **d'appliquer pour 2019 les mêmes tarifs que 2018, à savoir :**

- Conférence d'intérêt territorial	gratuité
- Cérémonie	100 €
- autres :	
* communes extérieures	200 €
* location à usage commercial	400 €

TARIF GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25/03/2016 valable jusqu'en 2019 pour le nouveau conventionnement avec la CAF.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

2019.04.35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de mise à disposition de la salle des sports « G. KORS aux associations extérieures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de fixer pour 2018, le même tarif que 2017 soit **50 € le créneau de 2 heures**. Il sera établi un cahier des charges et demander une attestation d'assurance au loueur.

SUBVENTIONS

2019.04.36

Après avoir fait lecture des différents courriers, et après avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide de verser** une subvention de

- 300 € à l'association les Avesnoiseries pour l'organisation du spectacle l'Inconnu(e) de l'an 2.

RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE (SEGILOG)

2019.04.37

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler pour une période de trois ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **décide** :

- de **renouveler** le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services **à compter du 01^{er} juin 2019**, pour une période de trois ans, pour :
 - o **un montant de 4 167 € HT** annuel pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels qui sera prévu au compte 205 programme 93146 du budget
 - o **un montant de 463 € HT** pour l'obligation de maintenance et de formation qui sera prévu au compte 6156 du budget
- D'**autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités au dossier.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 45, Rue Léo Lagrange appartenant à M ABRAHAM
- L'immeuble sis 115, Route de Sivry appartenant à M DUMESNIL
- L'immeuble sis , 48, Bis, Rue de Beaumont appartenant à M et Mme HUGHES

ECOLE

1) CONSEILS D'ECOLE

a. Ecole maternelle

Madame Marie-Paule DELOFFRE présente à l'assemblée la synthèse des points abordés lors du conseil d'école du 15 mars 2019.

1) Présentation du nouveau projet d'école.

Un bilan de l'ancien projet d'école a été effectué : un taux d'absentéisme élevé a été constaté l'année dernière, 68.31% de réussite aux évaluations de GS dont 3 élèves en dessous de 25% et des difficultés en langage et dans la construction des premiers outils pour structurer sa pensée.

Ce nouveau projet d'école se décline en 3 axes départementaux obligatoires :

- Renforcer la lutte contre les inégalités

Pour cela une différenciation au sein des classes est mise en place, des relations avec des partenaires notamment avec la psychologue scolaire car nous n'avons plus de RASED, des réunions éducatives, un décloisonnement et des APC sont proposés.

- Renforcer l'excellence académique et sécuriser les parcours de chacun

Des liaisons sont donc mises en place au sein de l'école et avec l'école primaire (sécurité routière avec les élèves de GS/CP, livret commun de réussites, lecture d'albums par les élèves de CM1/CM2)

Découverte de jeux traditionnels

- Renforcer l'autonomie des acteurs

Des échanges entre collègues de maternelle et de primaire notamment avec la transmission des livrets de réussites.

2) Les aides proposées aux élèves en difficulté.

La psychologue a rencontré 7 enfants de MS et GS, 2 dossiers MDPH sont en cours et nous récupérerons un 3^{ème} dossier dans 15 jours. Le passage de la psychologue nécessite l'autorisation des parents.

Nous n'avons pas d'AVS dans l'école.

Les enseignantes différencient le travail selon les besoins des enfants.

Les APC sont proposées aux MS et GS avec de la remédiation (graphisme / numération), un projet chorale et en 5^{ème} période un projet de sécurité routière avec les CP.

3- Les sorties envisagées.

La classe des TPS/PS partira à la ferme pédagogique de Rainsars le 13 mai et les classes de MS/GS iront le 17 mai à la cité nature à Arras (en lien avec le projet des 5 sens travaillé durant l'année)

Le budget s'élève à 1207 euros (301 euros et 906 euros)

Une autorisation parentale sera demandée pour les MS/GS car nous dépasserons les horaires de l'école.

Mme Gilliard sollicite donc l'APE et la mairie pour le financement de ces sorties.

4- Bilan des points évoqués au dernier conseil d'école.

Le projet du préau est en cours.

5) Questions diverses.

Mme Locmane nous pose la question de l'anglais : en maternelle nous parlons plutôt de l'éveil linguistique qui passe d'abord par la découverte des différentes langues et se poursuit sur l'anglais pour les classes de MS/GS (avec l'aide d'une méthode payée par l'APE)

Les membres de l'APE remercient la participation des enseignantes pour le loto.

La fête d'école sera reconduite à la fin de l'année selon les disponibilités de la salle des fêtes.

Des tickets seront encore mis en place malgré les réclamations faites, Mme Gilliard rappelle l'importance de respecter le nombre de places dans la salle.

La question de la scolarisation de 3 ans est posée mais à ce jour Mme Gilliard attend la sortie des textes officiels.

b. Ecole primaire

Madame Evelyne MAREAUX présente à l'assemblée la synthèse des points abordés lors du conseil d'école du 15 mars 2019.

1) Projet d'école

La directrice procède à la lecture du projet d'école.

Le maire déplore que le diagnostic soit uniquement négatif. La directrice explique que le bilan se veut objectif mais qu'elle s'attachera à nuancer les choses.

Le projet d'école est adopté à l'unanimité.

2) La vie de l'école

- Ecole et cinéma : Le premier visionnage a eu lieu au mois de novembre. Les autres dates sont à présent bloquées (28/2 et 23/5 pour les cycles 2 et 14/3 et 13/6 pour les cycles 3)
- Les enfants des CP et CE1 bénéficieront de séances de piscine pour les périodes 4 et 5. Ces séances auront lieu le vendredi matin à la piscine du ValJoly. Mme Mareaux prend la parole pour expliquer les problèmes de transport rencontrés et la solution envisagée. En effet, l'effectif étant trop important, il a fallu ajouter un véhicule pour transporter les enfants supplémentaires. Cela représente un surcoût de 500€. La directrice profite de ce point pour émettre l'idée de faire profiter de ces séances à toutes les classes mais sur de plus courtes périodes.
- Ecole Numérique : En octobre 2018, l'école et la municipalité ont conjointement rédigé un projet dans le but d'obtenir des subventions pour équiper l'école de 15 tablettes et d'un écran interactif numérique (ENI). Le budget communal ayant été voté favorablement, il ne reste qu'à attendre la délibération. A ce jour, nous n'avons pas encore de réponse mais sommes assez optimistes. Néanmoins, l'école a pu bénéficier pendant toute cette dernière période, de tablettes numériques en prêt. Elles ont été utilisées dans toutes les classes et ont représenté une plus-value très intéressante dans le travail de nombreuses disciplines.
- De nouveau la directrice réitère ses excuses quant à l'alimentation du blog. A sa décharge, elle rencontre des difficultés pour récupérer les codes d'accès et a jusqu'ici manqué de temps pour solliciter les personnes ressource. Cela sera fait dès que possible.
- La Classe de CM1/CM2 poursuit avec acharnement ses répétitions pour le projet macchu pichu proposé par la 3CA. Les répétitions ont lieu chaque lundi et le spectacle aura lieu à Avesnes sur Helpe le 7 juin.
- Des sorties scolaires sont d'ores et déjà programmées. Les CP et CP/CE1 se rendront au PASS le 11 mars. Les CM1 et CM1/CM2 iront à Lille pour le festival EL DORADO le 7 mai. Les CE1 et CE2 devraient aller au musée de la dentelle à Caudry et au Musée Matisse. M. le Maire rappelle qu'il y a toujours la possibilité de visiter la station d'épuration à Solre-le-Château et qu'il ne faut pas non plus oublier la présence à proximité du Mus'verre. L'équipe enseignante

reconnait l'intérêt de ces lieux et va réfléchir à une éventuelle sortie. On envisage aussi la possibilité avec les plus grands de réaliser une randonnée sur une journée.

- L'équipe s'efforce de mener des liaisons authentiques entre les différents niveaux scolaires. La proximité des établissements y aidant beaucoup. Ainsi, les CM1 et CM1/CM2 vont à tour de rôle et chaque semaine lire des albums aux enfants de la maternelle. Le rallye Calculatrice, auquel toutes les classes sont inscrites, se déroulera au collège pour les CM2 en partenariat avec M. Lebacqz, professeur de mathématiques.
- L'action menée en partenariat en APC autour du thème « apprendre à porter secours » se poursuivra en 4^{ème} période pour les CP, toujours avec l'aide de M. Gamache, qui est remercié. On évoque avec lui la possibilité d'aller visiter le centre d'intervention de secours.

3) Questions diverses

- La directrice remercie la municipalité pour le nouveau téléphone.
- L'équipe enseignante interroge la municipalité au sujet d'un moyen efficace et économique pour l'essuyage des mains. Mme Mareaux explique que les essuie-mains papier restent les mieux adaptés.
- M. le Maire prend ensuite la parole afin d'exposer les travaux à venir. Dans un premier temps, les colonnes sur les façades du bâtiment vont être restaurées, pour un budget de 90 000€ entre juin et juillet 2019. De nouvelles portes doivent être installées pour la rentrée 2019 avec un système de filtrage pour augmenter la sécurité. Le remplacement des 118 menuiseries restantes est envisagé mais encore en attente de financement. Cela représente un coût de 100 000€ et 6000€ pour le système de filtrage. M. le Maire fait également un point sur les travaux prévus pour les semaines à venir dans la rue de Clairfayts. Il s'agit de la réfection du réseau d'eau. Une carte a été distribuée à chaque élève, de manière à anticiper les difficultés éventuelles dès la rentrée de février. M. Lety rappelle qu'il compte sur la compréhension et la collaboration de chacun.
- Mme Decaluwe se fait le porte-parole des élèves de sa classe qui souhaitent que soient repeintes les marelles dans la cour et qu'y soient installés des bancs. M. le Maire ne s'oppose pas à cette demande, mais pour responsabiliser les enfants demande que la demande lui soit faite par courrier.
- M. Gamache rappelle que le loto aura lieu le 10 mars et demande aux enseignants de participer.
- Les parents d'élèves interrogent l'équipe sur la possibilité d'organiser une fête d'école. La directrice propose d'organiser une réunion ultérieurement.

4) ECOLES NUMERIQUES

Monsieur le Maire fait lecture du Directeur Académique des services de l'Education Nationale confirmant le mail de Monsieur Alain CAIL, Inspecteur de l'Education Nationale annonçant l'acceptation du projet d'équipement numérique en milieu rural (ENIR).

Un courrier de remerciements lui sera adressé.

BASE DE LOISIRS - AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS

Monsieur DEHEN rappelle au conseil municipal que les Services techniques ont réalisé les terrassements des emplacements ainsi que la remise à niveau du futur emplacement de l'aire de pique-nique. Des courriers ont été envoyés aux entreprises non retenues et les ordres de service à celles retenues.

Une réunion doit avoir lieu en urgence avec l'Architecte pour la poursuite du projet et établir clairement le planning prévisionnel et le travail de chacun.

TRAVAUX RUE DE CLAIRFAYTS

Monsieur Christian GOUVION informe le conseil municipal que les travaux NOREADE réalisés par l'entreprise LORBAN sont terminés.

L'entreprise MONTARON intervenant pour le compte de la commune, réalise les travaux de préparation de la pose d'enrobé, cette dernière devant avoir lieu les 06 et 07 mai 2019 après le passage des parents des écoles, limitant ainsi les perturbations de circulation.

Les travaux de pose de bordurettes délimitant le parking auront lieu en juillet 2019.

Une réunion de la commission des travaux a eu lieu ce matin pour mener une réflexion sur la possibilité de laisser la circulation telle qu'elle avait été envisagée pendant les travaux.

Une autre réunion aura lieu rapidement avec tous les partenaires pour leur proposer une solution la meilleure possible, et qui fera l'objet en tout état de cause d'un test avant validation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame Evelyne MAREAUX informe l'assemblée des points débattus lors de la réunion communautaire du 03 avril 2019, notamment :

- Dossiers budgétaires
 - o Reprise anticipée des résultats
 - o Budgets primitifs 2019
- Autres dossiers
 - o PIG « Habiter Mieux »
 - o RGPD : démarche de mutualisation
 - o Modification des statuts
- Questions diverses

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers :

- Dans le cadre de la convention tripartite avec la commune, et Pôle Emploi, les agents recrutés en contrat PEC feront une formation « Sauveteur Secouriste du Travail les 22 mai et 05 juin 2019.
- Analyse de l'eau : l'eau d'alimentation prélevée en aval des réservoirs est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- Remerciements de Monsieur GOEDEBILLE, Président de la crosse au but, aux élus et aux services pour la réalisation tir à la carabine.
- Mme Brigitte BROUTIN informe l'assemblée des différentes manifestations à venir :
 - o 15/05/2019, repas des aînés à la salle des fêtes G KORS
 - o 18/05/2019 matin, médaillés du travail, en mairie
 - o 18/05/2019 après midi, noces d'Or à la salle des fêtes G KORS.
 - o Cérémonie patriotique du 08/05/2019
 - o Brocante du 01/05/2019

- Mail des représentant du personnel de 'Office National des Forêts sur la possibilité de fin du service public forestier :

2019.04.38

Le conseil municipal de Solre-Le-Château, à l'unanimité réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans les forêts communales par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Fait en séance les jour mois et an susdits

Le Maire,

LETY Philippe